

N/REF : 2/03/2026 10H15 C:024888 I:33660
V/REF : 2044160
V/Email reçu le Lundi 02/03/2026 à 10H15

CITYA DAUPHINE IMMOBILIER

23 RUE HOCHÉ
38000 GRENOBLE

IMMEUBLE : LES LIBELLULES
6 RUE GEORGES BIZET
38400 ST MARTIN D'HERES

Fontaine, le 04 Mars 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 2 BIZET - 2E ETAGE M DEL CONSOLE *07 81 95 47 90*
MOTIF : INTERVENIR POUR UNE FUITE SUR LA COLONNE COTE CUISINE
Donneur d'ordre : Mme J LESCENE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite en partie privative.

LE 02/03/2026 A 16H00:
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE M.DEL CONSOLE AU 2EME ETAGE
CONSTAT: INFILTRATION AU DESSOUS DE L'EVIER AU NIVEAU DU MUR
TAUX D'HUMIDITE A 90%
LE LOCATAIRE INDIQUE QU'IL Y A DE L'EAU QUI SORT DU MUR
PREVOIR OUVERTURE DU MUR A L'ENDROIT INDIQUÉ POUR CONTROLE ET DETERMINER
L'ORIGINE DE LA FUITE - ENVIRON 50CM
PREVOIR DEPOSE DU MEUBLE DE LA CUISINE EQUIPÉE PAR LE LOCATAIRE
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email envoyé le 04/03/26 à 16H35 Mme J LESCENE

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait nous agissons par sondages et recherches successives.
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques, réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de la présence d'eau.
Ainsi, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions / déplacements que nous

arrivons a déterminer l'origine exacte de la fuite.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,75	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 02/03	1	75,30	131,77
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,41	29,41
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	39,45	39,45
TOTAL H.T.				200,63
T.V.A. a 10,00%				20,06
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>220,69</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN